

Souillac, le 13 février 2018

**Monsieur le Préfet du Lot**  
**120, rue des Carmes**  
**46000 CAHORS**

Objet : Révision des zones défavorisées – Déclassement de 14 communes de la Vallée de la Dordogne

Monsieur le Préfet,

Fin décembre, à la suite de la visite du Premier Ministre dans le Lot, pour la 2ème Conférence Nationale des Territoires, quatorze communes de la Vallée de la Dordogne étaient réintégrées dans les zones défavorisées simples, en cours de révision depuis plusieurs mois.

Le nouveau projet de carte de ces zones défavorisées simples, présenté le 9 février dernier, les exclut à nouveau, ce qui a conduit, hier soir, les élus du Nord du Lot et la profession agricole à se réunir.

Premier constat chiffré alarmant : 85 exploitations sont impactées et le montant moyen d'ICHN perçu annuellement par bénéficiaire s'élève à 10 500 euros. En d'autres termes, pour ces exploitants, la non reconnaissance d'un handicap naturel les privera purement et simplement de leur revenu.

Dans ces conditions, c'est le maintien même de leur activité qui est remis en question et nous ne pouvons l'accepter.

D'un point de vue méthodologique, nous comprenons l'extrême complexité de la définition de critères aboutissant à la cartographie de ces zones.

Néanmoins, nous connaissons ce territoire et la réalité du terrain, celle de nos agriculteurs, qui nous semble très éloignée de ce classement arbitraire.

Nous parvenons, sur la Vallée de la Dordogne, à un morcellement en trois régions naturelles (le Département en comptant sept au total), et à une Petite Région Agricole « Vallée de la Dordogne » qui devient illisible, coupée en deux ensembles de sept communes, alors même que chaque commune est très hétérogène (en termes de natures de sols, notamment).

En effet, les quatorze communes exclues font l'objet de deux unités, séparées simplement par les communes de Montvalent et Floirac. Elles sont toutes classées actuellement en zone piémont. Elles sont toutes situées au sein du Massif Central. Elles sont toutes limitrophes avec une commune classée (sauf une) et trois d'entre elles sont même limitrophes avec des communes classées en zone Montagne.

Ces deux enclaves, au milieu d'un territoire dont les handicaps sont avérés, font ainsi figure d'anomalie et sont profondément inéquitables pour des agriculteurs qui connaissent, en réalité, les mêmes conditions et les mêmes contraintes dans l'exercice de leur profession.

L'application d'un critère de continuité territoriale à ces deux enclaves est indispensable pour réintégrer ces communes.

Par ailleurs, au-delà de l'impact direct, financier, économique, social et humain de cette exclusion pour les agriculteurs et leurs familles, nous mesurons également les conséquences sur l'aménagement du territoire dont nous portons la responsabilité.

D'un point de vue économique, le déclin prévisible de 85 exploitations aura des impacts désastreux sur l'économie locale directement liée à l'activité agricole. Nous pensons aux outils existants et en projet (abattoirs, ateliers de découpe et de transformation dont certains ont reçu des soutiens financiers publics) qui seront fragilisés. Nous pensons également à l'activité des coopératives agricoles et à l'ensemble des acteurs de l'économie en amont et en aval de la production.

D'un point de vue environnemental, le rôle de l'agriculture est fondamental, à plusieurs égards. Nous connaissons la rapidité avec laquelle les paysages se ferment. Le maintien de l'activité agricole nous prémunit contre les risques accrus d'incendie, en particulier sur la partie boisée des communes de la Vallée.

Par ailleurs, et comme décrit dans notre SCOT, notre environnement constitue une ressource essentielle pour le Nord du Lot. Nos paysages, façonnés par les habitants et par l'agriculture, représentent un patrimoine exceptionnel, facteur premier d'attractivité tant pour l'habitant que pour le touriste (contrat de destination Vallée de la Dordogne / Grand site Occitanie....).

Cet environnement fait l'objet de protections particulières puisque le bassin versant de la vallée de la Dordogne est entièrement concerné par le dispositif Natura 2000 et protégé au titre de la Réserve de Biosphère UNESCO qui vient saluer tous les efforts réalisés pour préserver cet espace et permettre un développement durable.

Nous mettons tout en œuvre et ne relâchons pas nos efforts pour organiser ce territoire de manière à ce qu'il vive, à ce qu'il survive.

Nous sommes engagés dans un partenariat novateur avec la CAF pour permettre de répondre au mieux aux besoins des familles.

Nous nous battons pour offrir des services adaptés aux nouvelles générations, tant en matière d'équipements sportifs que liés à l'enfance ou la jeunesse, ou encore visant à un accès à la culture pour tous et toute l'année.

Nous construisons des écoles (partenariat entre communes, comme à SAINT-SOZY, commune exclue du dispositif) pour répondre, de manière responsable, aux objectifs de la carte scolaire en maintenant un pôle de proximité identifié dans le SCOT.

Nous travaillons avec sérieux et détermination pour rétablir les déséquilibres prévisibles sur ce territoire, notamment en termes de maintien de la population.

Le maintien de l'activité agricole sur ces communes est indispensable autant pour l'économie au sens large que pour le maintien du tissu social.



Nous ne comprendrions pas que les réelles contraintes naturelles, ne soient plus reconnues pour ces agriculteurs, après l'avoir été depuis près d'un demi-siècle.

Nous ne comprendrions pas que la plus-value apportée au territoire par ces agriculteurs et que l'engagement volontariste des élus du Nord du Lot dans des démarches expérimentales, novatrices en faveur de l'attractivité du territoire soit brutalement contrebalancés par ce zonage.

Nous ne comprendrions pas que l'Etat ne protège pas ces agriculteurs et ce territoire, alors même que le Président MACRON, lors de sa visite dans le Lot, à Souillac, louait la ruralité conquérante.

Nous posons la question aujourd'hui de savoir quel visage peut avoir une ruralité conquérante sans agriculteurs ?

Comptant sur votre soutien à la profession agricole, aux habitants et aux élus de la Vallée de la Dordogne, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre respectueuse considération.

**Les Maires du territoire de  
CAUVALDOR**



Bramefond  
46200 SOUILLAC

Tél. : 05.65.27.02.10  
Fax : 05.65.41.39.28

Courriel : [contact@cauvaldor.fr](mailto:contact@cauvaldor.fr)  
Internet : [www.cauvaldor.fr](http://www.cauvaldor.fr)

